

LES SQUATS AL ZOL ET LA TROTTEUSE MENACÉS D'EXPULSION À PANTIN



NOUS SOMMES REÇUS PAR LA MAIRIE, VENEZ NOUS SOUTENIR !

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 26 MARS 2025 À 17H30
DEVANT LA MAIRIE DE PANTIN**

NON AUX EXPULSIONS DES SQUATS AL ZOL ET LA TROTTEUSE À PANTIN

APPEL UN RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN MERCREDI 26 MARS 2025 À 17H30 DEVANT LA MAIRIE DE PANTIN

Loyers trop chers, manque d'hébergement d'urgence, expulsion des squats : l'Etat met à la rue les plus précaires !

Depuis plusieurs années, **la crise du logement s'aggrave**, surtout en Île-de-France. Les gouvernements construisent chaque année moins de logements sociaux alors que la demande augmente. Nos villes sont vendues aux promoteurs qui gentrifient nos quartiers, tandis que les gros propriétaires gardent des bâtiments vides pendant des années pour faire de la spéculation foncière. Les loyers sur le marché privé explosent, il est de plus en plus difficile de se loger dignement. Les pauvres sont repoussés toujours plus loin en périphérie.

En parallèle, **le nombre de personnes sans-abris ne cesse d'augmenter**. L'État ferme les yeux sur son rôle d'accueil ainsi que sur celui de fournir à toutes les personnes dans le besoin un hébergement d'urgence digne et pérenne.

Tout cela a été renforcé par l'adoption de la loi Kasbarian-Bergé qui criminalise les locataires précaires et les squatteurs en facilitant leur expulsion. Chaque année, le nombre d'expulsion locative augmente, et **la répression contre le squat est sévère**, rendant très compliquée l'utilisation de bâtiments vides pour les transformer en lieux de vie et de solidarité.

Le 93 particulièrement visé par les expulsions de squats

Dans le nord du 93, depuis 2023, de nombreux squats ont été expulsés, avec peu de solutions de relogement voir pas de solution :

- le squat Unibéton, quai de la châtelier sur l'île Saint-Denis a été expulsé en avril 2023
- le squat à Rosny-sous-Bois a été expulsé quelques mois plus tard en septembre 2023
- le squat du Malvassé sur sur l'île Saint-Denis expulsé en avril 2024
- le squat rue Baudin au Près St Gervais a été expulsé en mai 2024.

Enfin, nous pensons au squat du Batiscafé à Aubervilliers, expulsé le 20 décembre 2024 avec 80 personnes (familles, enfants, hommes seuls) mises à la rue. Une lutte de plusieurs mois a été menée par les habitant.es et des collectifs et syndicats en soutien pour obtenir des relogements. Cette mobilisation inspirante a été en partie victorieuse, avec l'obtention de logements plus ou moins pérennes, dans le 93 ou en Île-de-France. Cet historique n'est pas exhaustif, de nombreuses autres occupations sont expulsées régulièrement.

Contre les expulsions, les mairies peuvent agir !

Les mairies affirment souvent être impuissantes pour trouver des solutions de relogement et pour s'opposer aux expulsions de squats. En réalité, elles peuvent agir **en publiant des "arrêtés anti-expulsion" qui empêchent toute expulsion sur le territoire de la commune** tant qu'il n'y a pas une preuve de relogement pour les personnes expulsées ou encore prendre un "arrêté de réquisition" pour mettre à disposition des bâtiments vides pour des personnes expulsées. **L'action des mairies va souvent dans le sens contraire du soutien des habitant.es précaires des communes.** Si ces arrêtés sont vite suspendus par la justice, ils permettent malgré tout de gagner un temps précieux pour les habitant.es.

Soutenir les squats : une façon de lutter contre la montée du fascisme

Les étrangers sont d'autant plus touchés par les problèmes de logement que le **gouvernement mène une politique de répression administrative à leur encontre**, rendant toujours plus compliquée la possibilité d'obtenir des papiers français. Et on le sait, sans les bons papiers, même si on travaille, c'est un parcours du combattant pour obtenir un logement.

Alors que le fascisme et le racisme ne cessent de se propager, il est important que les élus locaux, notamment de gauche, prennent leurs responsabilités politiques et agissent concrètement sur leur territoire. Défendre des squats d'exilés, c'est avant tout défendre des lieux de vie de personnes qui sont par ailleurs attaquées de toute part par des politiques racistes et contre lesquelles il faut lutter.

Deux squats à défendre à Pantin : Al Zol et La Trotteuse

Dans ce contexte, deux squats servent d'hébergement depuis 3 ans à une centaine de personnes à Pantin : Al Zol (12 rue Candale) et La Trotteuse (61 rue Charles Nodier).

A Pantin aussi : les ateliers d'artistes du ventre de la Baleine, situés au 22 rue du Pré-Saint-Gervais, sont également menacés d'expulsion

Les habitants ont transformé des bâtiments inutilisés depuis plusieurs années en leur maison, aménageant chambres, cuisines, salles de bain... Ils et elles viennent de pays différents, ont des papiers français ou pas. Il y a des familles, des mineurs non accompagnés, des femmes et des hommes seul.es. Certaines personnes travaillent, et beaucoup se débrouillent comme elles peuvent, subissant aussi le racisme et la xénophobie de la société française dans l'accès à l'emploi.

Al Zol a été ouvert en Février 2022 par des soudanais, tchadiens, érythréens et somaliens, après qu'ils aient été attaqués par un raciste avec un couteau sur un campement dans Paris. Aujourd'hui le bâtiment est habité par des personnes soudanaises et érythréennes qui vivent dans ce lieu car ils n'ont pas de maison. Il y a plein de monde, des gens qui travaillent, des gens vont à l'école. Les habitants ont souvent organisé des cantines de solidarité, fait des maraudes dans le quartier et participé comme bénévole à la Croix-Rouge, qui se situe devant le squat. Le propriétaire du bâtiment est l'EPFIF, c'est-à-dire un organisme public qui a pour mission d'acquérir du foncier sur le long terme pour réaliser des projets.

La Trotteuse a été ouverte en Octobre 2022. C'est un lieu d'habitation qui accueille aussi des événements politiques et des activités de solidarité. Le bâtiment est possédé par une SCI qui souhaite revendre la parcelle à un promoteur immobilier.

Les squats Al Zol et La Trotteuse revendiquent :

- **Ne pas expulser les habitants** : pour les deux bâtiments, aucun permis de construire à jour n'est déposé, sans compter les temps de préparation des chantiers. Il n'y a donc pas d'urgence à expulser.
- **Prévoir des solutions de relogement** pour tous les habitants en cas d'expulsion.
- **Mettre en place les moyens nécessaires pour l'accès aux droits de tous les habitants et permettre leur régularisation administrative**, notamment en facilitant la prise de rendez-vous en préfecture.

Nous ne pouvons pas accepter de nous retrouver à la rue ! Un toit c'est un droit !

Les habitant.e.s d'Al Zol et de La Trotteuse ont rendez-vous avec la mairie de Pantin le mercredi 26 mars et appellent à un rassemblement de soutien devant la mairie (45 Av. du Général Leclerc, 93500 Pantin) à 17h30.

Signataires : BSP, Collectif Accès au Droit, Collectif Ventre de la Baleine, Collectif Soupirail, le DAL, les Digitales, DKM2C, le Gisti, la JAD, la Kunda, les Midis du MIE, Pantin Solidaire, le Syndicat CGT 93, le Syndicat FSU 93, le Syndicat Solidaires 93

Pour suivre la mobilisation, rejoignez le groupe whatsapp !

